

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2022-024

PUBLIÉ LE 11 FÉVRIER 2022

Sommaire

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret / DRDFIP

45-2022-02-09-00001 - Arrêté portant sur les horaires d'ouverture, du SGC de Montargis, de Pithiviers et de Gien, ainsi que la trésorerie Orléans Municipale et Métropole et la trésorerie Hospitalière Départementale (2 pages)

Page 3

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2022-02-09-00001

Arrêté portant sur les horaires d'ouverture, du
SGC de Montargis, de Pithiviers et de Gien, ainsi
que la trésorerie Orléans Municipale et
Métropole et la trésorerie Hospitalière
Départementale

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC
DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2021, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés à M. Bruno DALLEs, Directeur régional des finances publiques ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Le Service de Gestion Comptable de Pithiviers, le Service de Gestion Comptable de Gien, la trésorerie Orléans Municipale et Métropole, la trésorerie Hospitalière Départementale et le Service de Gestion Comptable de Montargis sont ouverts du lundi au vendredi :

- les matins de 8 h 30 à 12 h 30 ;
- les après-midis sur rendez-vous uniquement de 14 h 00 à 16 h 00.

Article 2 :

L'antenne du Service de Gestion Comptable de Gien, sise à Châteauneuf-sur-Loire, est ouverte les mardi et jeudi, les matins de 8 h 30 à 12 h 30.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Orléans, le 9 février 2022

Par délégation du Préfet,
le Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du
Loiret,
Administrateur Général des finances publiques

Signé : Bruno DALLES